

## Informations de base

**2022/0084(COD)**

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)  
Règlement

Sécurité de l'information dans les institutions, organes et organismes de l'Union

### Subject

2.80 Coopération et simplification administratives  
3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques  
3.30.07 Cybersécurité, politique cyberspace  
3.30.25 Réseaux mondiaux et société de l'information, internet  
8.40 Institutions de l'Union  
8.40.08 Agences et organes de l'Union

En attente de la décision de la commission parlementaire